

**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

Master Santé Publique

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 18 octobre 2016**

Délibération 2016/10/CFVU-84

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

*Vu l'avis favorable en date du 14 juin 2016 du Conseil de la Faculté de Médecine
Ranguel*

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des
Connaissances du Master 1 Santé Publique et Master 2 Santé Publique excepté le parcours
Coordonnateur de Parcours de Soins (document joint).

Toulouse le 4 novembre 2016
Le Président



Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0